



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 13 janvier 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

Excusé : M. Claude AURIAC

INFORMATIONS

RAPPEL - ARTICLE 5-b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – les clubs) :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total des points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude.

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

MATCHS A RISQUES OU SENSIBLES

Le dispositif de sensibilité de gestion des matchs comprend 2 niveaux d'application :

*** Match à risque :**

Bagarre générale, environnement violent ou à risques, match arrêté, risques de troubles à l'ordre public, forte affluence attendue, antagonisme entre deux clubs.

*** Match sensible :**

Incidents avec spectateurs, menaces, coups entre joueurs, propos injurieux réitérés et/ou racistes. Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD (rappel)

POUR LES 25-26 JANVIER 2020 :

REGIONAL 2 – Poule A :

* match n° 20221.1 : U.S. VALLEE DE L'AUTHRE / A. VERGONGHEON ARVANT
(remis du 09 novembre 2019)

* match n° 20223.1 : F.C. ALLY-MAURIAC / LEMPDES-SPORTS
(remis du 09 novembre 2019)

REGIONAL 2 – Poule B :

- * match n° 20304.1 : C.S. VOLVIC (2) / F.C. COURNON D'AUVERGNE
(remis du 07 décembre 2019)
- * match n° 20297.1 : U.S. BRIOUDE / U.J. CLERMONTOISE
(remis du 30 novembre 2019)

REGIONAL 2 – Poule D :

- * match n° 20432.1 : SEYSSINET A.C. / AUBENAS SUD ARDECHE
(remis du 01 décembre 2019).
- * match n° 20439.1 : CRUAS S.C. / COTE CHAUDE S.P.
(remis du 07 décembre 2019).
- * match n° 20442.1 : MOS 3R / Ent. CREST AOUSTE
(remis du 15 décembre 2019)
- * match n° 20441.1 : SAINT CHAMOND FOOT / SUD LYONNAIS F. 2013
(rencontre à rejouer du 14 décembre 2019).

REGIONAL 2 – Poule E :

- * match n° 20474.1 : CHILLY E.S. / U.S. ANNECY LE VIEUX
(match remis du 27 octobre 2019)

REGIONAL 3 – Poule A :

- * match n° 20549.1 : SUD CANTAL FOOT / U.S. SAINT FLOUR (2)
(remis du 09 novembre 2019)
- * match n° 20565.1 : U.S. SAINT BEAUZIRE / U.S. LIGNEROLLES LAVault
(remis du 01 décembre 2019)

REGIONAL 3 – Poule B :

- * match n° 20627.1 : C.S. ARPAJON / A.S. NORD VIGNOLE
(remis du 01 décembre 2019)
- * match n° 20629.1 : C.S. PONT DU CHATEAU (2) / ENVAL-MARSAT A.S.
(remis du 30 novembre 2019)
- * match n° 20643.1 : E.S. SAINT GERMAIN LEMBRON / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE
(remis du 15 décembre 2019)

REGIONAL 3 – Poule C :

- * match n° 21092.1 : A.S. FONTANNES / A.S. LOUCHY
(remis du 01 décembre 2019)
- * match n° 21101.1 : CHATEL-GUYON F.C. / U.S. MOZAC
(remis du 15 décembre 2019)
- * match n° 21102.1 : VARENNES A.S. / YTRAC FOOT
(remis du 14 décembre 2019)

REGIONAL 3 – Poule G :

- * match n° 20825.1 : F.C. CHABEUIL / EYBENS O.C.
(remis du 01 décembre 2019)

REGIONAL 3 – Poule H :

- * match n° 20892.1 : A.S. SAINT DONAT / O. RUOMSOIS
(remis du 01 décembre 2019)

REGIONAL 3 – Poule J :

* match n° 20997.1 : RHONE CRUSSOL 07 / HAUTS LYONNAIS (2)
(match remis du 17 novembre 2019)

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA F.M.I. –

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les clubs sur « Footclubs » n'est plus possible.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club visiteur et les Officiels sont informés par le Club recevant et ne se déplacent pas. Le club recevant adresse le jour même un mail d'information de ce report au service compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les compétitions régionales. Le Club recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « footclubs ». Seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de Gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel, les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « Footclubs » : menu « organisation », onglet « centre de gestion » puis Ligue et cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

COURRIER DES CLUBS (horaires)

R3 – Poule A :

A.S. SANSAC DE MARMIESSE

* Le match n° 20561.1 : A.S. SANSAC DE MARMIESSE / U.S. LIGNEROLLES LAVAUT se disputera le dimanche 19 janvier 2020 à 15h00 sur le terrain synthétique de Baradel à AURILLAC.

R 3 – Poule J :

U.S. VILLARS

* Le match (à rejouer du 30 novembre 2019) n° 21028.1 : U.S. VILLARS / E.S. TRINITE se disputera le dimanche 02 février 2020 à 14h30 au complexe sportif de VILLARS.

Yves BEGON,
Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,
Secrétaire de séance